



SAMBRE AVESNOIS RETRAITE SPORTIVE

Affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive (déclarée d'utilité publique)

Enregistrée sous le n°W591000122 à la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe

Siège social : Mairie 59330 Saint Rémy du Nord

Adresse de gestion : 29, rue de Malakoff 59138 Bachant Tél 06 28 60 76 96

e-mail : association.sars59330@orange.fr

Site : www.asso-sars.fr

RÉUNION du Comité Directeur du 20 janvier 2026

Présents : BERNIER Jean-Marie, DECOURTRAY Jacques, DEMEURE Ghislaine, DENEUVILLERS Alain, DREUMONT Georges, GORISSE Édith, LECOUTEUX Gilles, MEYER Marie-Françoise, MINEBOIS Philippe, PARETIAS Bruno, QUENET Claudine, QUENET José, TOURTOIS Didier, TOURTOIS Maryse, WELCH Martine.

Excusés : DREUMONT Chantal, PAUWELS Elisabeth, PAUWELS Guy, PROD'HOMME Françoise.

Ghislaine ouvre la séance et annonce la démission de Jean Louis DUFOUR, animateur tir à l'arc et membre du Comité Directeur du SARS.

Il quitte le SARS et, de ce fait perd, l'ensemble de ses fonctions.

★ Contrôle et validation des Statuts

Le Comité Directeur valide le projet de modifications des statuts, approuvé lors de la réunion de Bureau du 02/12/2025.

Ces modifications portent notamment sur :

- la modification de l'article 5, visant à supprimer l'obligation du certificat médical et de la licence dirigeant, ainsi qu'à adapter les modalités d'attribution de la licence et de la carte découverte, conformément à l'évolution des textes réglementaires de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) ;
- la réduction du nombre maximal de membres élus du Comité Directeur à 15 (article 6-1).

★ Contrôle et validation du Règlement Intérieur

Certaines informations du Règlement Intérieur de 2022 n'étaient plus d'actualité (notamment les articles 3 Assurance et 4 Certificat médical)

Les paragraphes concernés ont été modifiés.

Les « Chartes de l'adhérent », reprenant les consignes relatives à la pratique de l'ensemble des activités du SARS, ont été intégrées au règlement intérieur après rectification concernant la pratique du ping-pong.

Le Comité Directeur valide l'ensemble de ces documents.

★ **Préparation des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire du 10 mars 2026**

INVITATIONS

Suite à modification des Statuts et du Règlement Intérieur, les textes modifiés seront joints à l'invitation adressée le **15 février 2026** :

- aux adhérents,
- aux instances CORERS (Comité régional de Retraite Sportive), CODERS (Comité Départemental de Retraite Sportive)
- aux représentants de la mairie de Saint Rémy du Nord
- aux Clubs de la Retraite Sportive du Nord : MARS, LARS et l'ARSMÉLI
- à Delphine CAFFIER Conseillère Technique Fédérale
- à Jacques et Thérèse Marie (présidents d'honneur du SARS).

ORGANISATION

- Accueil des adhérents, signature de la liste d'émargement et remise du cadeau

Édith GORISSE, Maryse TOURTOIS et Martine WELCH assureront cette mission.

- Buffet

Le groupe, ayant réalisé les navettes l'an dernier, est reconduit et sera coordonné par Maryse TOURTOIS, les 600 navettes seront préparées le mardi 10 mars.

Ghislaine se chargera de l'achat des 400 mignardises et des boissons.

- Cadeau aux adhérents

La pochette de couleur verte, destinée à contenir les documents : cartes identité, vitale, européenne, le passeport santé, etc....., est validée par le Comité.

Déroulement des Assemblées

L'Assemblée Extraordinaire permettra aux adhérents de valider les statuts modifiés

L'Assemblée Générale Ordinaire

Afin de réduire au maximum la durée de l'Assemblée, le Comité décide qu'une seule démonstration sera faite au lieu de trois.

Cette année, une danse sera présentée par SMS (Section Multi-activités Seniors).

Les activités danse et Tai chi/Qi gong prendront la suite les années suivantes.

★ **Questions diverses**

- Communication des décès

Le Comité Directeur décide d'informer les adhérents par mail et non par le bandeau déroulant, celui-ci étant visible par des personnes étrangères au SARS.

● DOMITYS Maubeuge

Ghislaine indique avoir été contactée afin de présenter les activités du SARS aux résidents lors d'opérations portes ouvertes.

Elle précise que 3 dates sont fixées aux 31 janvier, 3 mars et du 27 au 29 mars.

● Proposition de Maryse TOURTOIS pour l'organisation d'un voyage en 2027

Ghislaine répond favorablement à cette demande mais souhaite une autre destination que Dunkerque.

● Tir à l'arc

Le Comité Directeur valide la mise en place d'une "attestation de mise à disposition de matériel" (ci-jointe) pour le tir à l'arc sur proposition d'Alain DELACENCELLERIE référent de l'activité.

Cette attestation permettra de confier l'arc et les accessoires à l'adhérent et éviter le transport par Alain à chaque séance.

Ghislaine clôture la séance

S A R S

59330 Saint Rémy du Nord

Prénom Nom

Adresse

Code Postal Ville

Le [], à Saint Rémy du Nord

Objet : Attestation de mise à disposition de Matériel de tir à l'arc.

Madame ou Monsieur,

Afin de mener à bien nos activités, le S A R S vous confie, pendant toute la durée de votre présence au club S.A.R.S, le matériel suivant :

- Caisse Plastique
- Une Paire de branches de
- Marque
- Puissance
- Une poignée d'Arc avec corde & nock set :
- Équipée d'un repose flèche et Berger Button métallique.
- Une Fausse corde

Ce matériel demeure la propriété du S A R S.

Vous êtes tenu de maintenir ce matériel dans un parfait état de fonctionnement. Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés, veuillez en avertir votre responsable d'activité.

Par ce présent contrat, vous vous engagez à restituer l'intégralité du matériel ainsi confié au moment de la rupture de vos relations contractuelles avec le S A R S, et ce, quel que soit le motif de cette rupture.

Par la présente attestation contresignée de remise de matériel, vous vous engagez à restituer le matériel de tir à l'arc en bon état sinon celui-ci sera facturé lors du départ du club S A R S.

Fait à Saint Rémy du Nord le / / 2026

L'adhérent

le Responsable de l'activité